

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24/03/2022

AFFICHEE LE :

24/03/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS

13 avril 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 30 mars, à 20 h 00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Christophe CURTAT.

ABSENTS : Laurence FILOCHE-GARNIER, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Véronique VASTEL, Chantal HENRY.

PROCURATIONS : Laurence FILOCHE-GARNIER à Hélène BURGAT, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Christophe LEGENDRE à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Véronique VASTEL à Joël JEANNE.

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

INFORMATION RELATIVE AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° **DELIB-2022-018**

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'elle a pris les décisions suivantes :

- Conformément à l'article L. 2122-22, 4° :

ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS			
N° de marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant du marché
MAR21052	Fourniture de petits matériels et de matériels à usage unique pour les restaurants scolaires - Lot 1 Petits matériels de cuisine	CHOMETTE	5 000 € H.T. annuel maximum
MAR21053	Fourniture de petits matériels et de matériels à usage unique pour les restaurants scolaires - Lot 2 Matériels à usage unique	CHOMETTE	5 000 € H.T. annuel maximum
MAR22002	Maitrise d'œuvre des travaux énergétiques de la résidence Clair Soleil	ARCH'UNIVERS	79 998 € H.T. (7,79 % du montant estimé des travaux)
MAR22003	Contrôle Technique pour travaux de reconstruction école du Plateau	SOCOTEC	3 200 € H.T.
MAR22004	Mission CSPS pour travaux de reconstruction école du Plateau	SOCOTEC	4 245 € H.T.
MODIFICATIONS DE MARCHES PUBLICS EN COURS			
N° de marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Objet de la modification
MAR17026	Location et entretien des vêtements de travail des agents – Lot 2 services restauration, entretien et enfance	INITIAL	Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 11 juillet 2022
MAR20004	Marché de services d'assurances – Lot 4 Risques statutaires du personnel	GRAS SAVOYE	Changement de dénomination sociale de l'attributaire après fusion avec la société WILLIS TOWER WATSON FRANCE
MAR20015	Construction du restaurant scolaire centre - Lot 4 Etanchéité	SAS MICARD	Modification du type d'étanchéité pour accueillir des panneaux photovoltaïques pour un montant en moins value de 15 130,17 € H.T. soit une diminution de 3,35 % du marché global
MAR21028	Travaux d'isolation des combles de l'école des Tilleuls – Lot 2 Electricité	SPIE	Modification du marché en moins value pour un montant de 2 655,32 € HT soit 19,33 % pour ce lot
MAR21002	Fourniture de matériels informatiques	QUADRIA	Changement de dénomination sociale de l'attributaire après fusion avec la société KOESIO CORPORATE IT
MAR21034	Travaux de mise en sécurité incendie de l'ancienne bibliothèque du Plateau (Lot 5 VRD)	COLLETT TP	Travaux supplémentaires pour un montant de 400 € H.T. soit une augmentation de 1,25 % du marché global

- Conformément à l'article L. 2122-22, 6° :

N° de sinistre	Objet des indemnités de sinistre acceptées	Montant de l'indemnité
	RAS	

- Conformément à l'article L. 2122-22, 7° :

N° de l'arrêté	Objet de l'arrêté
AM 2022-66	MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS DES RESTAURANTS SCOLAIRES, DU CALM, DE LA CRECHE, DE LA HALTE GARDERIE ET DIVERS AUTRES PRODUITS

- Conformément à l'article L. 2122-22, 8° :

Liste des actes de concessions depuis le 15 décembre 2021				
Date de l'acte	N° de titre	Durée de la concession	Nom du défunt	Prénom du défunt
RAS				

- Conformément à l'article L. 2122-22, 16° :

N° de décision	Partie adverse	Objet du recours
001/2022	SAS DNLOC	Annulation des arrêtés 2021-42 FT du 25/11/2021 et 2022-04 FT du 26/02/2022 prononçant la fermeture au public de l'établissement « HOTEL LE CENTRAL »

Par conséquent,

Vu l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE

- **PREND ACTE** de cette information.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT